



Union Régionale CGT de Corse

Communiqué.

Bastia le 5 mars 2020

Après 9 séances de négociations, un nouvel accord portant sur une augmentation du montant de l'indemnité Trajet Corse ITRC sera soumis à signature le 17 mars prochain.

Ce jour se tenait dans les locaux de la Direccte à Bastia et Ajaccio (en visio) la 9^e réunion de négociation sur la revalorisation de l'indemnité trajet conquise en 2009.

En effet la 1^{ere} séance de négociation entre l'ensemble des organisations syndicales de salariés et patronales s'est tenue le 30 avril 2019. Il aura fallu près d'un an pour aboutir à cet accord. La CGT qui était à l'origine de cette indemnité conquise en 2009 (signature en présence du Préfet Bouillon en préfecture de Région) a pesé de tout son poids tout au long de cette négociation pour mettre les organisations patronales devant leurs responsabilités. En effet depuis 2009 non seulement aucune augmentation n'a eu lieu et surtout trop peu d'entreprises respectent le décret d'application qui rend pourtant obligatoire le versement de cette indemnité. (article 1^{er} et 2^{eme} du décret du 27 octobre 2009).

Cette fois-ci, l'ensemble des organisations patronales de Corse (MEDEF, CPME et U2P) s'appêtent à signer l'accord et à le faire appliquer dans les entreprises qui relèvent de leur champ professionnel. Malheureusement de nombreux secteurs en restent encore exclus comme l'agriculture, ESS ou la fonction publique.

Le 17 mars prochain le principe d'une signature par toutes les organisations syndicales de salariés et patronales a été acté lors de la réunion de ce matin.

La CGT se félicite de cet accord même si les montants attribués malgré une augmentation substantielle, restent insuffisants pour prendre en considération le coût de la vie et notamment les prix excessifs du carburant sur l'île. Mais cet accord triennal (passage de 200 euros à 250 euros voir 300 euros annuels; voir tableau ci joint) montre que la détermination et aussi l'unité des organisations syndicales de salariés permettent des avancées sociales. Cet accord permettra notamment aux dizaines de milliers de salariés Corses des TPE et PME trop souvent privés de présence syndicale dans leur entreprise de bénéficier de cette indemnité.

Le contexte de forte mobilisation sociale sur la défense de nos régimes de retraites ayant sûrement pesé pour aboutir à un tel résultat. Un encouragement pour les salariés lors des négociations sur les salaires qui ont lieu en ce moment dans toutes entreprises.